

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2026

PROTECTION ET SOUVERAINETÉ AGRICOLES - (N° 2632)

N° CE129

AMENDEMENT

présenté par

M. Terlier, M. Sorre, M. Labaronne, Mme Ronceret et M. Buchou

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.</p>
